

## Règlements du CONCOURS

### CONCOURS POINT S POUR CLIENTS DU SVEM

#### Conditions de participation :

Le présent concours est organisé par Point S Canada et le SVEM. Le concours commence le 10 avril 2025 et prend fin le 4 mai 2025 à 17h, heure avancée de l'Est (HAE). Une personne gagnante se verra attribuer un ensemble de quatre pneus neufs de la marque Pirelli d'une valeur maximale de deux mille (2000\$), taxes en sus; ainsi qu'une installation gratuite chez un détaillant Point S. Le nom de la personne gagnante sera tiré au sort parmi les noms de tous les participants admissibles qui auront complété le formulaire de participation de **la section partenaires** du site internet du **Salon du Véhicule Électrique de Montréal**. Le tirage aura lieu le 8 mai 2025 à 15 h, heure avancée de l'Est (HAE).

#### DESCRIPTION DU PRIX

Point S Canada fournira un (1) ensemble de pneus, à l'exception des modèles Trofeo, moto, vélo et sport automobile. L'ensemble de pneus aura une valeur allant jusqu'à 2 000 \$ CA, tel que décrit les **Conditions de participation** dans le cadre du concours promotionnel « Concours Point S x SVEM 2025 ».

#### ADMISSIBILITÉ

- Pour être admissible au concours, une personne doit :
  - Être résidente d'une province ou d'un territoire du Canada.
  - Avoir atteint l'âge de la majorité conformément à la législation de la province ou du territoire de sa résidence en vigueur au moment de sa participation au concours.
  - Ne pas être employée, mandataire, administratrice, ni représentante de Point S Canada.

#### INSCRIPTION

1. **Visitez la section PARTENAIRES** du site internet du **Salon du Véhicule Électrique de Montréal** pendant la durée du concours (du 10 avril au 4 mai 2025 à 17h HAE).
2. **Accédez au formulaire de participation en ligne** dédié au concours « Concours SVEM x Point S 2025 ».
3. **Remplissez tous les champs obligatoires** du formulaire avec vos informations complètes et exactes.
4. **Soumettez votre inscription** avant la date limite du 4 mai à 17h HAE.

#### AUTRES CONDITIONS

- Le prix n'est pas échangeable, transférable, ni monnayable.
- La désignation de la personne gagnante se fera sous forme d'un tirage au sort de la façon suivante :
  - Tirage aléatoire du nom de la personne gagnante, parmi tous les participants admissibles, le 8 mai 2025 à 15 h (HNE), au siège social de Point S Canada situé au 235, rue J.-A.-Bombardier, Boucherville, Québec, J4B 8P1.
- La personne dont le nom sera tiré sera avisée par téléphone ou par courriel, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le tirage. Une fois avisée, elle disposera à son tour de cinq (5) jours pour communiquer avec un représentant du concours, le cas échéant, à défaut de quoi elle perdra

son droit au prix. Pour être déclarée gagnante, la personne désignée devra répondre correctement, sans aide et dans le délai prévu, à une question d'habileté mathématique qui lui sera posée au téléphone. Point S Canada procédera à autant de tirages que nécessaires parmi les participants admissibles afin d'attribuer le prix.

- La remise du prix aura lieu dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'échéance du concours, selon les dispositions convenues avec la personne gagnante.
- La personne gagnante accepte que son nom, sa photo, sa ville de résidence et son image soient utilisés à des fins publicitaires ou autres, au besoin, et ce, sans être rémunérée de quelque façon que ce soit. De plus, toute personne gagnante accepte que son prénom, son nom et sa ville de résidence soient diffusés sur le site Facebook de Point S (Point S Canada – officiel), et ce, sans être rémunérée de quelque façon que ce soit.
- Point S Canada se réserve le droit de modifier ou d'annuler sans préavis le concours.
- Les règlements du concours sont disponibles, pour toute la durée du concours, aux bureaux de Point S Canada situés au 235, rue J.-A.-Bombardier, Boucherville, Québec, J4B 8P1.

--

## **CONTEST RULES**

### **POINT S CONTEST FOR MEVS CUSTOMERS**

#### **Eligibility Requirements:**

This contest is organized by Point S Canada and the Montreal Electric Vehicle Show (MEVS). The contest begins on April 10, 2025, and ends on May 4, 2025, at 5:00 p.m. Eastern Daylight Time (EDT). One (1) winner will receive a set of four (4) new Pirelli tires with a maximum value of \$2,000 CAD (before taxes), along with free installation at a Point S retailer. The winner will be selected by random draw from among all eligible participants who complete the online entry form located in the partners section of the Montreal Electric Vehicle Show website. The draw will take place on May 8, 2025, at 3:00 p.m. EDT.

---

#### **PRIZE DESCRIPTION**

Point S Canada will provide one (1) set of tires, excluding the Trofeo, motorcycle, bicycle, and motorsport models. The tire set will have a value of up to \$2,000 CAD, as described in the Terms and Conditions of the promotional contest "Point S x MEVS 2025 Contest."

---

#### **ELIGIBILITY**

To be eligible for the contest, a person must:

- Be a resident of a Canadian province or territory.
  - Have reached the age of majority in their province or territory of residence at the time of contest entry.
  - Not be an employee, agent, director, or representative of Point S Canada.
-

## HOW TO ENTER

1. Visit the PARTNERS section of the Montreal Electric Vehicle Show website during the contest period (April 10 to May 4, 2025, at 5:00 p.m. EDT).
  2. Access the dedicated entry form for the “Point S x MEVS 2025 Contest.”
  3. Complete all required fields of the form with accurate and complete information.
  4. Submit your entry before the deadline of May 4, 2025, at 5:00 p.m. EDT.
- 

## OTHER TERMS

- The prize is non-exchangeable, non-transferable, and non-redeemable for cash.
- The winner will be chosen through a random draw as follows:
  - A random draw from all eligible participants will be held on May 8, 2025, at 3:00 p.m. (EDT) at the Point S Canada head office located at 235 J.-A.-Bombardier Street, Boucherville, Quebec, J4B 8P1.
  - The winner will be contacted by phone or email within five (5) business days following the draw. Once contacted, the winner will have five (5) days to get in touch with a contest representative; failure to do so will result in forfeiture of the prize.
  - To be declared the winner, the selected participant must correctly answer a mathematical skill-testing question by phone without assistance and within the allotted time. Point S Canada will conduct additional draws as needed to award the prize to an eligible participant.
- The prize will be awarded within ninety (90) days following the end of the contest, based on arrangements made with the winner.
- The winner agrees that their name, photo, city of residence, and image may be used for advertising or other purposes without compensation of any kind. Additionally, the winner agrees that their first name, last name, and city of residence may be published on Point S Canada’s official Facebook page, without compensation.
- Point S Canada reserves the right to modify or cancel the contest without prior notice.
- The contest rules will be available for the entire duration of the contest at Point S Canada offices located at 235 J.-A.-Bombardier Street, Boucherville, Quebec, J4B 8P1.